

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2025.34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUILLET 2025

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le HUIT, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Absents : 04
Présents : 17
Procurations : 06
Votants : 23

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Patrick ARCHIMBAUD - Eric JOURET – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROU – Franck REVEL – Mélody FERRERO – Claudia BRET – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – Christine GIBAUD

Procurations : Francis CLUTIER à Robert LACROTTE - Laurent LEWANDOWSKI à Vincent MOUNIER- Françoise VOLLE à Marie EL FARKH - Aurélien ROUSSET à Michel CEYSSON - Irène GALIBERT à Brigitte SOUCHE - René MONTREDON à Christine GIBAUD

Absent(e)s : Anne VENTALON - Laurent TOUZET - Marjorie LAJOIE - Laurent FAURE

Secrétaire de séance : Vincent MOUNIER

Travaux : Marché public de travaux – Opération d'aménagement placette Vieille route de Saint-Andéol_Sanitaires automatiques et conteneurs enterrés

Le Maire rappelle qu'un sanitaire, désormais vétuste, installé sur la placette de l'ancienne route de St Andéol de Vals, à proximité du parking, doit être remplacé. Il indique de plus que les conteneurs OM/DECHETS en place sur le site, ne sont pas de nature à valoriser l'esthétique des lieux.

Il précise que les services techniques de la commune ont étudié une nouvelle configuration qui permettrait non seulement d'optimiser les espaces mais aussi d'embellir l'ensemble du site et notamment par les travaux suivants :

1. Démolition du bloc sanitaire en place et terrassement d'une nouvelle plateforme ;
2. Installation d'un nouveau bloc sanitaire sécurisé et adapté au public PMR ;
3. Terrassement pour enfouissement des bacs OM/DECHETS.

Le coût prévisionnel des travaux est le suivant :

Nature des dépenses	Montant €HT
Démolition du bloc sanitaire en place et terrassement d'une nouvelle plateforme	15 000
Installation d'un nouveau bloc sanitaire sécurisé et adapté au public PMR	50 000
Terrassement pour enfouissement des bacs OM/DECHETS	3 000
TOTAL HT	68 000

.2.

Il est rappelé à l'assemblée que cette opération pourrait faire l'objet de financements publics extérieurs, notamment par le Département (Atout ruralité : soutien à l'investissement local) et la communauté de communes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant €HT	Nature des dépenses	Montant €HT
Démolition du bloc sanitaire en place et terrassement d'une nouvelle plateforme	15 000	Département 07 (Atout ruralité – 40%)	27 200
Installation d'un nouveau bloc sanitaire sécurité et adapté au public PMR	50 000	Communauté de communes (40%)	27 200
Terrassement pour enfouissement des bacs OM/DECHETS	3 000	Autofinancement commune	13 600
TOTAL HT	68 000	TOTAL HT	68 000

Le planning prévisionnel des travaux est le suivant :

Nature des travaux	Date
Consultation pour la fourniture et pose d'un bloc sanitaire	Fin juin 2025
Attribution du marché	Septembre 2025
Travaux de démolition du bloc sanitaire en place et terrassement d'une nouvelle plateforme et terrassement pour enfouissement des bacs OM/DECHETS	Mi septembre à mi-octobre 2025
Installation des équipements OM/DECHETS	Novembre 2025
Démolition du bloc sanitaire en place et terrassement d'une nouvelle plateforme	Décembre 2025 / Janvier 2026
Installation du bloc sanitaire (temps de fabrication environ 14 semaines)	Fin décembre 2025/début janvier 2026

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés,

- AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches pour préparer et publier la consultation à intervenir pour l'achat et la pose du bloc sanitaire

- VALIDE le plan de financement et le planning de l'opération

- AUTORISE le Maire, ou un adjoint, à solliciter des financements extérieurs auprès des partenaires

- AUTORISE le Maire, ou un adjoint, à signer le marché à intervenir pour la fourniture et la pose du bloc sanitaire avec le prestataire dont l'offre sera reconnue comme économiquement la plus avantageuse au terme de l'analyse des offres.

.3.

Le Maire :

- **Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Largentière le 9 juillet 2025 et de sa publication à la même date ;**
- **Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr**

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 9 juillet 2025

Le Maire

Michel CEYSSON

